

# PREND SA POLITIQUE À ZÉRO

## UN BUREAU QUI PEINE À INTÉGRER SES DÉLÉGUÉS

André Castella est le cinquième à s'y frotter en cinq ans: le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) use ses délégués à un rythme effréné. Ses deux premiers titulaires, entre lesquels s'est faufilé un intérimaire, ont été assez rapidement poussés vers la sortie, les acteurs proches du dossier reconnaissant, à mots couverts, des erreurs de casting.

Le quatrième délégué, Paul-Olivier Valotton, a lui aussi fait figure de météore. En se fâchant avec sa hiérarchie: contraint à quitter son poste de chef de l'Office cantonal de la population l'automne dernier pour reprendre le BIE, il étalait publiquement ses griefs. Avant de démissionner en juin dernier, non sans avoir fait filtrer dans la presse, au grand dam de Laurent Moutinot, un rapport très désabusé quant à l'absence de visions genevoises en matière d'intégration.

Ancien syndic d'Avusy, aimant le terrain et les relations humaines, André Castella peine quant à lui à trouver les mots pour exprimer son enthousiasme face à ce nouveau défi. Un début prometteur, puisque le Conseil d'Etat lui-même se dit las des mots et des rapports... DEY



Le nouveau délégué genevois à l'intégration André Castella se dit enthousiaste face à ce nouveau défi. JPDS

## Neuchâtel fait œuvre de pionnier

Droit de vote et d'éligibilité au niveau communal, droit de siéger aux Prud'hommes, renforcement des liens entre Suisses et immigrés: par de nombreux aspects, la politique neuchâteloise à l'égard des migrants a fait œuvre de pionnière. Instauré en 1990, le bureau du délégué aux étrangers bénéficie depuis 1996 déjà d'un appareil légal qui fixe le cadre de son action, la «Loi cantonale sur l'intégration des étrangers».

Avec l'équivalent de onze postes à plein temps et un million et demi de budget annuel, Neuchâtel s'est donné les moyens de mettre en place une véritable politique publique en matière d'intégration et de prévention du racisme, au principe desquelles la «réalité inéluctable d'une présence étrangère» est d'emblée posée comme «un enrichissement social, économique et culturel décisif pour le canton de Neuchâtel». La meilleure preuve de succès, pour Thomas Fachinetti, délégué cantonal aux étrangers, c'est le droit d'éligibilité pour les étrangers au sein des délibérants communaux.

Accepté par le Grand Conseil en 1990, il a été balayé par un référendum de l'extrême droite. En 2006, revenu sur le tapis grâce notamment à la mobilisation de militants issus de la communauté italienne, il a été largement accepté par le peuple. Une communauté de travail a en outre été instaurée en 1991 et renforce les liens entre communautés par plusieurs commissions chargées de plancher sur un certain nombre de problématiques comme l'information, l'enseignement, les migrations féminines, etc.

Diverses manifestations et prix d'encouragements favorisent les projets associatifs qui mettent en valeur la relation entre les communautés. Ce dispositif a permis de concentrer au sein de l'administration des compétences en matière de migration. Ainsi le Conseil d'Etat se démarque-t-il régulièrement par des prises de position qui tranchent avec le climat fédéral. Récemment, le gouvernement s'est prononcé contre la mise en place systématique du «contrat d'intégration». Pour Thomas Fachinetti, il advient de réserver celui-ci «à des cas exceptionnels» dans la mesure où une «infime minorité d'étrangers ne fournissent pas le minimum d'efforts demandés».

LUC-OLIVIER ÉRARD

## «Vaud se trouve au début de la réflexion»

La politique d'intégration du canton de Vaud se cherche encore. Même si un poste de délégué à l'intégration, rebaptisé «coordinateur» en 2005, existe depuis plus de cinq ans, le manque de moyens financiers, l'absence de cadre légal et les fréquents changements de titulaire ont freiné son action. «Vaud se trouve au début de la réflexion», analyse Magaly Hanselmann, la nouvelle coordinatrice à l'intégration entrée en fonction au mois de juin.

Non que rien ne se soit passé jusque-là. Deux partenariats sont déjà en marche, avec le Centre social protestant (CSP) et avec ACOR SOS Racisme. Le premier consiste à offrir aux migrants, dans plusieurs régions du canton, un service d'information, de sensibilisation et de conseil aux projets d'intégration. Cofinancé par la Confédération, il est doté d'une subvention cantonale de 150 000 francs. Avant d'être nommée coordinatrice cantonale, Magaly Hanselmann en était d'ailleurs la responsable côté CSP. Le se-

cond volet, confié à ACOR SOS Racisme, touche à la prévention du racisme et à l'accompagnement des victimes.

Aussi modeste que soit leur coût, ces projets sont exposés aux attaques de la droite du parlement. Lors du débat sur le budget 2006, une majorité du Grand Conseil a décidé de diminuer de moitié – de 100 000 à 50 000 francs – la manne attribuée à l'association ACOR SOS Racisme, considérée comme trop militante par la droite. Cette dernière a en revanche échoué à infliger une coupe de 20 000 francs au CSP. Une année plus tard, la gauche a réussi, par l'intermédiaire du popiste Bernard Borel, à débiter 200 000 francs pour les cours de français destinés aux migrants.

Aujourd'hui, plusieurs éléments laissent entrevoir la possibilité d'un nouveau départ. Après des années de tergiversations, le canton s'est enfin doté, en janvier dernier, d'une loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Qualifié de «sque-

lettique» par la gauche, ce texte devrait néanmoins permettre de consolider l'action du canton dans ce domaine. Il étend aussi le cercle des bénéficiaires de mesures d'intégration aux détenteurs de permis F (admission provisoire). «C'est un pas très important, souligne Magaly Hanselmann. La situation de ces personnes était parfois catastrophique. Il y a parmi elles des familles qui vivent depuis dix ans en Suisse.» Les autorités vaudoises n'ont en revanche pas voulu ouvrir, comme à Neuchâtel, ces prestations à l'ensemble de la population migrante, y compris les non-entrées en matière et les requérants d'asile.

Le président du Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL), Paul Kahumbu Ntumba, se réjouit qu'une loi tienne enfin compte de l'existence des communautés étrangères. «Mais il y a une phraséologie qui ne me rassure pas tellement, nuance-t-il. La loi dit que l'Etat peut fi-

nancer des mesures dans ce domaine. Il le fera donc s'il le veut bien...»

Avec la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, les cantons héritent aussi de tâches plus importantes dans le domaine de l'intégration. Une réforme dont les incidences financières n'ont pas encore été évaluées. Pour l'heure, le canton de Vaud n'est doté que d'un seul poste, celui de la coordinatrice, qui travaille à 90%. «Le chômage ne m'attend pas», lance en riant Magaly Hanselmann. Parmi les principaux chantiers en vue: l'élaboration d'une conception cantonale de l'intégration, qui devra être adoptée par le Conseil d'Etat. Il s'agira notamment de décider si Vaud, à l'instar d'Argovie, demandera à ses étrangers de signer un contrat d'intégration. «Mon avis personnel est qu'il ne faut pas recourir à un système trop compliqué», lâche Magaly Hanselmann.

Parmi ses priorités, la coordinatrice mentionne l'enseignement du

français. L'enjeu étant d'arriver à atteindre les personnes les moins socialisées – souvent des femmes. Autre point important: le développement de projets de proximité, qui permettent aux migrants et à la population du cru de mieux se connaître.

La Ville de Lausanne a fait office de précurseur dans le canton de Vaud, en créant en 1971 un Bureau pour l'intégration des immigrés. Il a récemment traversé une zone de turbulences, avec le départ, au début du mois de mai, de son titulaire Olivier Freeman, mis en cause pour mobbing. Gabriella Amarelle, actuellement responsable suppléante du Service fédéral de lutte contre le racisme, s'apprête à lui succéder dès le 1<sup>er</sup> décembre. A noter que Renens, qui avec plus de 50% d'étrangers est la ville suisse à compter le plus d'habitants sans passeport à croix blanche, vient de suivre l'exemple de la capitale vaudoise en se donnant elle aussi une déléguée à l'intégration, Marta Pinto. MICHAËL RODRIGUEZ